

## Fiche de renseignements complémentaires phase d'ajustement du mouvement

à retourner impérativement pour le **VENDREDI 15 JUIN 2018** délai de rigueur à la  
DSDEN de la Marne

Barème :

(Réservé à l'administration)

- Instituteurs et Professeurs des écoles titulaires
- Professeurs des écoles stagiaires

Nom d'usage :

Prénom :

Nom de famille :

Date de naissance :

Il est **obligatoire** de renseigner la priorité A ou B.

### Si vous optez pour la priorité A.

Les secteurs géographiques sont examinés dans l'ordre du classement jusqu'à découverte d'un poste dans le cadre de la nature de poste classée en n°1. Si nécessaire les natures de postes suivantes seront étudiées selon la même procédure

### Si vous optez pour la priorité B.

Les natures de postes sont examinées dans l'ordre du classement jusqu'à découverte d'un poste dans le cadre du secteur géographique classé en n°1. Si nécessaire, les secteurs géographiques suivants seront étudiés selon la même procédure.

### Exemple 1

Vous choisissez priorité A (nature des postes)

Votre choix 1 : « Élémentaire »

Votre choix 2 : « Maternelle »

etc...

La procédure de recherche sera :

Recherche d'un poste élémentaire parmi les secteurs géographiques que vous avez classés.

Par exemple :

1- Châlons urbain, 2- Châlons rural, 3 - Epernay rural, 4 - Vitry urbain, 5 - Vitry rural, etc...

Si rien ne vous est attribué en « élémentaire » votre choix 2 « maternelle » sera étudié de la même manière dans l'ordre du classement des secteurs et ce jusqu'à épuisement de la liste.

### Exemple 2

Vous choisissez priorité B (secteur géographique)

Votre choix 1 : Épernay Urbain,

Votre choix 2 : Épernay Rural

etc...

La procédure de recherche sera :

Recherche d'un poste sur « Épernay Urbain » dans l'ordre de classement des natures de postes.

Étude si nécessaire de votre choix 2 « Épernay Rural » selon la même procédure.

**Remarque à l'attention des professeurs des écoles stagiaires** : sous réserve des nécessités de service, seuls les professeurs des écoles titularisés à la rentrée 2018 qui en font la demande dans la fiche de renseignement pourront être nommés sur les postes BD ASH, EREA, SEGPA, ULIS 1er et 2nd degré, postes spécialisés en établissements spécialisés.

NOM – PRENOM :

Indiquez ci-dessous 7 écoles (maternelles, élémentaires, primaires) ou établissements spécialisés maximum dans lesquels vous souhaiteriez être affecté-e sur un poste entier ou un complément de service s'ils existent.

Pour chaque ligne, vous cochez poste entier et/ou couplage et/ou les deux

**Seules les lignes correctement remplies seront étudiées.**

Ecoles / Etablissements	Villes	type de postes (*)	Poste entier	Couplage

(\*) adjoints, ULIS 1er degré, etc...

Cocher la case correspondant à la priorité choisie

A

B

<b><u>PRIORITE A</u></b> <b><u>(Nature des postes sollicités)</u></b> A classer de 1 à 11		<b><u>PRIORITE B</u></b> <b><u>(Secteur géographique demandé)</u></b> A classer de 1 à 12	
Maternelle		REIMS Urbain	
Elémentaire		REIMS Rural	
Brigades départementales / BDFC		EPERNAY Urbain	
ZIL / BD REP +		EPERNAY Rural	
Postes Composés		CHALONS Urbain	
Brigade ASH		CHALONS Rural	
Postes spécialisés dans les écoles : ULIS 1er degré		VITRY Urbain	
Postes spécialisés dans le 2 <sup>nd</sup> degré : ULIS		VITRY Rural	
Postes spécialisés en établissement spécialisé (IME, Institut Michel Fandre, Village Yvon Morandat, ITEP, etc...)		SEZANNE Urbain	
		SEZANNE Rural	
Postes éducateurs en EREA		STE MENEHOULD Urbain	
Postes enseignants spécialisés en EREA SEGPA		STE MENEHOULD Rural	

Fait à ....., le .....

Signature